

LE 13 NOVEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le treizième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-huit (2018-11-13), dans la salle des délibérations du conseil, au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beauregard

Les conseillers, madame Francine Vallières Juteau, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beauregard, messieurs Christian Marois et François Lamoureux ainsi que madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame France Lagrandeur.

Public : Une (1) personne assiste à la séance du conseil.

CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, monsieur le maire demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2018-11-202

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beauregard ouvre la séance à 20 h.

2018-11-203

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et le maire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour proposé avec les modifications, en laissant toutefois ouvert le point intitulé «SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE »

PROJET D'ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

B- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

C- DÉPÔT – Formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCES

5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Octobre 2018

5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Octobre 2018

5.3 Dépôt du rapport financier conformément au Règlement portant sur les règles de contrôle et suivi budgétaires

6- ADMINISTRATION

6.1 Autorisation des comptes à payer – Novembre 2018

6.2 Coop au Cœur du village – Suivi et demande d'achat de billets pour le spectacle-bénéfice

6.3 Nomination du maire suppléant

6.4 Adoption du règlement no. 551-2018 modifiant le Règlement no. 489-2007 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires

- 6.5 a) Budget 2019 - date d'adoption
- b) Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 552-2018 décrétant les taux d'imposition et les modalités d'imposition pour l'année 2019
- 6.6 Tournoi Pee-Wee de Waterloo - Demande de partenariat
- 6.7 Comité de liturgie et chorale - Demande de soutien financier pour 2019
- 6.8 Transport Adapté Pour Nous – Quote-part 2019
- 6.9 Centre d'Action Bénévole aux 4 vents – Demande d'aide financière 2019
- 6.10 OBV Yamaska - Adhésion 2019
- 6.11 FQM assurances – Renouvellement des assurances collectives 2019
- 6.12 Programme primaire du Baccalauréat international de l'école Centrale : Aide financière 2019
- 6.13 Fondation au Diapason - Activité de financement vente annuelle de poinsettias
- 6.14 Demande d'appui financier – Opération Nez Rouge
- 6.15 Marché de Noël de la Haute-Yamaska – Demande de participation financière pour la publicité du Salon des Ventes de Saint-Joachim
- 6.16 Implantation d'une borne sèche sur le chemin Hinds – Mandat à l'arpenteur géomètre et au notaire pour une nouvelle servitude
- 6.17 Fermeture des bureaux administratifs – Période des Fêtes
- 7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS**
- 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
 - 7.1.1 Secrétaire-trésorière
 - 7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement
 - 7.1.3 Protection incendie
- 8- VOIRIE MUNICIPALE**
- 8.1 Offre de service – Déneigement du stationnement de la salle des loisirs
- 8.2 Rue de l'Asaret – Autorisation pour travaux de rechargement
- 8.3 Firme comptable FBL – Mandat d'audit des dépenses admissibles à la TECQ
- 9- DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL**
- 9.1 Lot 4 295 404 – Engagement de la propriétaire à céder gratuitement l'assiette de la rue
- 9.2 Rue de l'Asaret – Mandat à l'arpenteur et au notaire pour la servitude relative à la Prolongation de la ligne électrique
- 10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**
- 11- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

2018-11-204

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉ par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

2018-11-205

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 18 OCTOBRE 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée tenue le 18 octobre 2018 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉ par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 18 octobre 2018 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

2018-11-206

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 novembre 2018 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉ par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

DÉPÔT du formulaire de « DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL » (LERM-ART. 358)

La directrice générale et secrétaire-trésorière précise qu'elle a remis à chaque conseiller présent le formulaire (SM-70) conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (article 358) et qu'ils doivent déposer devant le conseil une déclaration mise à jour, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection **ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'expiration de ce délai.**

Le maire René Beauregard, les conseillères Francine Vallières Juteau, Sophie Beauregard et Johanne Desabrais ainsi que les conseillers Pierre Daigle, Christian Marois et François Lamoureux déposent leur déclaration respective.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la session peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 FQM – Lettre adressée à la ministre de la Sécurité publique concernant la contribution des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.
- 4.2 Invitation de la Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie au Forum cannabis tenue le 29 novembre 2018.
- 4.3 MAMOT – Information portant sur la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et des organismes municipaux.
- 4.4 Dépôt d'une plainte concernant l'entretien de la partie du Chemin de la Mine entre le 3^e Rang et le Petit 3^e Rang.
- 4.5 Demande pour le port du ruban blanc, pour la journée de commémoration et d'action pour l'élimination de la violence.
- 4.6 Dépôt du compte-rendu portant sur les enjeux découlant des projets de règlement d'application de la *Loi sur les hydrocarbures*.
- 4.7 Dépôt du Plan d'action global Schéma de Couverture de Risques en Sécurité Incendie – État de la situation octobre 2018.
- 4.8 Ministère de la Sécurité publique – Semaine de la prévention des incendies du 7 au 13 octobre 2018.

2018-11-207

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – OCTOBRE 2018

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 13 novembre 2018 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 9 octobre et le 13 novembre 2018.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2018-11-208

**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- OCTOBRE 2018**

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 13 novembre 2018 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 9 octobre et le 13 novembre 2018.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT
PORTANT SUR LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES 2018**

Conformément au règlement #489-2007, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité 2018.

2018-11-209

APPROBATION DES COMPTES À PAYER – NOVEMBRE 2018

Soumis au conseil : Liste des comptes de novembre 2018.

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les salaires payés durant le mois d'octobre 2018 sont ratifiés, soit du :

Dépôt #1800241 au dépôt #1800263 : **12 649.28\$**

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses y effectuées et autorise le paiement des comptes dus, soit du :

Chèque #180336 au chèque #1800383 : 126 293.20\$

Paiement par internet : 10 290.28\$

Comptes à payer pour novembre 2018 : **136 583.48\$**

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

SUIVI - DOSSIER DE LA COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Dépôt du budget prévisionnel et réalisé de septembre 2018.

2018-11-210

DEMANDE D'ACHAT DE BILLETS POUR LE SPECTACLE-BÉNÉFICE

Soumis au conseil : Lettre du président de la Coop Au cœur du village proposant des billets pour le spectacle-bénéfice.

ATTENDU QUE la Coop Au cœur du village organise un spectacle-bénéfice avec le chanteur Nicola Ciccone, le samedi 15 décembre prochain ;

ATTENDU QUE le président de la Coop invite le conseil municipal à se procurer des billets pour ce spectacle-bénéfice, dont les profits seront investis dans le budget opérationnel de la Coop ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de déboursier 450\$ pour l'achat de 10 billets au coût unitaire de 45\$, afin de soutenir les efforts déployés par les administrateurs de la Coop Au cœur du village.

2018-11-211

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE pour des fins opérationnelles, il est souhaitable de nommer un maire suppléant en cas d'incapacité d'agir de monsieur le maire René Beauregard ;

ATTENDU QUE ce conseil désire conserver le principe établi de l'alternance par numéro de siège pour une période de trois mois ;

**SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau
DÛMENT APPUYÉE par Christian Marois**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil nomme monsieur Pierre Daigle, conseiller au siège no. 2, maire suppléant pour une période d'environ trois (3) mois, soit du 14 novembre 2018 au 12 février 2019 inclusivement.

2018-11-212

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 551-2018 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 489-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE
ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 octobre 2018 et qu'un projet du règlement a été déposé lors de ladite séance du conseil, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a mentionné l'objet du règlement et les modifications qui ont été apportées entre le projet déposé le 9 octobre 2018 et le règlement soumis pour adoption, le tout conformément au même article ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil adopte le Règlement no. 551-2018 modifiant le Règlement no. 489-2007, décrétant les règles de contrôle et le suivi budgétaires.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 551-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 489-2007
DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal a été modifié par la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (P.L. 122) ;

CONSIDÉRANT QUE pour profiter pleinement de cet allègement législatif, il y aurait lieu pour les municipalités de modifier leur règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires en conséquence ;

**LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD
DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1. MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.2

L'article 6.2 de la SECTION 6 portant sur le suivi et reddition de comptes budgétaires du Règlement numéro 489-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires est modifié par le texte suivant :

« Tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité, uniquement lors de la dernière séance ordinaire du conseil, tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté.

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

René Beauregard
Maire

France Lagrandeur
Directrice générale et sec.-très.

2018-11-213

BUDGET 2019 - DATE D'ADOPTION

ATTENDU QU'un avis public doit annoncer la date de la séance au cours de laquelle seront adoptés les prévisions budgétaires de l'année 2019 et le programme des dépenses en immobilisations années 2019-2020-2021 ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire au cours de laquelle seront adoptés les prévisions budgétaires de l'année 2019 et le programme des dépenses en immobilisations Années 2019-2020-2021 sera tenue : **le mardi 11 décembre 2018 à 19 h 30.**

AVIS DE MOTION

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 552-2018 DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2019

AVIS DE MOTION est par les présentes donnée par madame la conseillère Francine Vallières Juteau à l'effet qu'il sera adopté par le conseil municipal à une séance subséquente le Règlement no. 552-2018 décrétant les taux d'imposition pour l'année 2019: taxes foncières, compensation pour la disposition des déchets solides, déchets solides volumineux, collecte sélective résidentielle, collecte sélective pour les industries, commerces et institutions (ICI), compensation pour la vidange des fosses septiques, compensation pour le service d'accès à l'écocentre, modalités de paiement des taxes et compensations, coût pour licence de chien, taux d'intérêt sur toutes taxes et redevances municipales impayées.

Le projet de ce règlement est également déposé par madame la conseillère Francine Vallières Juteau, conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2018-11-214

DEMANDE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU TOURNOI NATIONAL PEE-WEE DE WATERLOO

ATTENDU QUE le Tournoi national Pee-Wee de Waterloo est devenu au fil des années un des tournois des plus appréciés et événements sportifs importants de la région ;

ATTENDU QUE les organisateurs offrent à la municipalité un partenariat qui est des plus bénéfiques pour la municipalité et pour cet événement ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford désire participer au Tournoi national Pee-Wee de Waterloo, qui représente un événement important pour notre région et accepte la charte des commandites pour une contribution à titre de "Collaborateurs", pour un montant de 125.00\$ plus les taxes.

2018-11-215

COMITÉ LITURGIE ET CHORALE - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Document soumis : Lettre du 17 octobre 2018 de madame Chantal Loiselle, représentante pour le comité de liturgie et chorale de Saint-Joachim.

ATTENDU QUE le comité de liturgie et de chorale de la Fabrique de St-Joachim-de-Shefford est un organisme qui offre différentes activités pastorales aux citoyens de notre paroisse, qui ont pour but d'alimenter une vie communautaire active ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de fournir une aide financière de 500.00\$ au conseil de liturgie et de chorale de la Fabrique de St-Joachim-de-Shefford pour maintenir les projets pastoraux 2019.

2018-11-216

TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC. - ADOPTION QUOTE-PART 2019

Soumis au conseil : Lettre du 3 octobre 2018 de madame Manon Bessette, directrice concernant la quote-part de la municipalité pour l'année 2019 pour le service Transport Adapté Pour Nous Inc.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford subventionne le service de Transport Adapté Pour Nous Inc., par une quote-part annuelle ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford renouvelle son entente avec Transport Adapté Pour Nous Inc. pour l'année 2019 et confirme sa participation au transport adapté.

QUE la municipalité a congé de contribution financière pour l'année 2019, puisque la contribution sera prise à même les surplus de l'organisme Transport Adapté pour Nous.

QUE la municipalité accepte que la Ville de Waterloo agisse comme ville mandataire.

QUE la municipalité accepte les prévisions budgétaires 2019 de Transport Adapté Pour Nous Inc.

QUE la municipalité nomme Transport Adapté Pour Nous Inc. comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté.

QUE la municipalité nomme madame Manon Bessette comme officier déléguée au comité d'admissibilité.

QUE la municipalité accepte l'horaire suivant pour l'année 2019 :

- 52 semaines / année
- Lundi au dimanche de 7 h à 22 h.

QUE la municipalité accepte la tarification au Transport Adapté Pour Nous Inc. pour l'année 2019, soit :

- 3.00\$ / passage partout sur le territoire
- 6.00\$ / passage pour Granby, Cowansville, Sutton et Bromont
- 8.00\$ / passage pour Magog
- 31.50\$ / passage pour Sherbrooke
- 27.00\$ / livret de 10 coupons de 3.00\$

Les accompagnateurs devront payer le même montant que l'utilisateur (sauf pour les accompagnateurs obligatoires et les déplacements vers Sherbrooke).

2018-11-217

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE AUX 4 VENTS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019

Document soumis : Lettre du 28 septembre 2018 de madame Josée Archambault, directrice du Centre d'action bénévole aux 4 vents.

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole aux 4 vents est un organisme qui dessert la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford et qui offre plusieurs services aux individus afin d'assurer une qualité de vie à nos citoyens ;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît et apprécie le travail du Centre d'Action Bénévole aux 4 vents auprès de la population de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford et accepte de verser pour l'année 2019, une aide financière de 1 412.00\$, représentant 1\$ par citoyen.

2018-11-218

ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA RENOUELEMENT – ADHÉSION 2019

Document soumis : Courriel du 6 novembre 2018 de monsieur Alex Martin, directeur général de l'OBV Yamaska.

ATTENDU QUE l'OBV Yamaska (Organisme de bassin versant de la Yamaska) est un organisme qui travaille à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et que cette approche de gestion est reconnue pour assurer le développement durable et la protection des ressources ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte d'adhérer à l'OBV Yamaska pour l'année 2019, pour un montant de 50\$. Ce montant permet à l'OBV de soutenir les comités locaux, de développer des partenariats, de recevoir et de vulgariser des informations techniques.

2018-11-219

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) –
RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES 2019**

Soumis au conseil : Communiqué de la FQM concernant le renouvellement du régime d'assurance collective de la municipalité au 1^{er} janvier 2019.

ATTENDU QUE l'assurance collective est obligatoire pour les employés de la municipalité et qu'elle doit être maintenue ;

ATTENDU QUE le régime d'assurances collectives doit être renouvelé au 1^{er} janvier 2019 ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de renouveler le contrat d'assurance collective no. 104002 avec La Capitale auprès de FQM Assurances, à compter du 1^{er} janvier 2019 selon les modalités de la convention en vigueur, et ce sans modifications.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document donnant effet aux présentes, pour et au nom de la municipalité, s'il y a lieu.

2018-11-220

**PROGRAMME PRIMAIRE DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL DE
L'ÉCOLE CENTRALE : AIDE FINANCIÈRE 2019**

Soumis au conseil : Lettre de la directrice de l'école Centrale Internationale, madame Lysanne Legault, datée du 9 novembre 2018.

ATTENDU le succès du programme primaire du Baccalauréat international de l'École Centrale ;

ATTENDU l'impact positif de ce programme sur l'ensemble de la municipalité;

ATTENDU QUE ce conseil s'est engagé, par sa résolution no. 2017-06-101, à verser une aide financière supplémentaire en fonction du dépôt du budget de l'école ;

ATTENDU QUE la directrice présente les frais de formations envisagés pour l'année scolaire 2018-2019 ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DUMENT APPUYÉ par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE ce conseil accepte d'accorder une aide financière supplémentaire à l'École Centrale Internationale représentant un montant total de 2 800\$ attribuable aux formations envisagées pour l'année scolaire 2018-2019, soit deux formations IB niveau 1 et une formation réseau.

2018-11-221

**FONDATION AU DIAPASON - ACTIVITÉ DE FINANCEMENT VENTE DE
POINSETTIAS**

Soumis au conseil : Lettre de madame Evelyn Landry, coordonnatrice des activités de financement pour la Fondation au Diapason demandant à la municipalité l'achat de poinsettias au coût de 20\$/chacun.

ATTENDU QUE cette activité de financement permettra au Diapason de continuer à offrir **gratuitement** des soins palliatifs et des services d'accompagnement pour les personnes en fin de vie et leurs proches, dans les communautés de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi.

ATTENDU QUE ce conseil considère nécessaires les services offerts par la Fondation au Diapason et que ceux-ci sont très importants pour la qualité de vie;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de déboursier 160.00\$ pour l'achat d'une boîte contenant 8 poinsettias à la Fondation au Diapason.

2018-11-222

DEMANDE D'APPUI FINANCIER - OPÉRATION NEZ ROUGE

Soumis au conseil : Lettre de monsieur André Paquin, président et madame Claudette Royer, responsable du comité Nez rouge, parrainé par le Club Optimiste de Waterloo demandant à la municipalité une aide financière pour le service de transport régional durant la période des Fêtes.

ATTENDU QUE ce conseil considère important un organisme tel qu'Opération Nez rouge qui contribue à la sensibilisation de l'alcool au volant et qui offre un service sécuritaire aux citoyens durant la période des Fêtes ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de contribuer financièrement à Opération Nez rouge 2018, comme collaborateur pour un montant de 200.00\$.

2018-11-223

MARCHÉ DE NOËL DE LA HAUTE-YAMASKA – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA PUBLICITÉ DU SALON DES VENTES DE SAINT-JOACHIM.

Soumis au conseil : Lettre de monsieur Samuel Gosselin, conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire de la MRC demandant une collaboration financière.

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Yamaska fait la promotion des Marchés de Noël sur son territoire incluant le Salon des ventes, des artisans et du terroir de Saint-Joachim-de-Shefford ;

ATTENDU QUE les promotions comprennent les publicités radio, conférence de presse ainsi que des cartons publicitaires qui sont distribués dans différents commerces ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accorde une aide financière de 600\$ pour contribuer à promouvoir le Salon des Ventes de Saint-Joachim sur tout le territoire de la MRC.

2018-11-224

IMPLANTATION D'UNE BORNE SÈCHE SUR LE CHEMIN HINDS – MANDAT À L'ARPENTEUR GÉOMÈTRE ET AU NOTAIRE POUR UNE NOUVELLE SERVITUDE

ATTENDU QUE ce conseil a confirmé par résolution, son adhésion au schéma de couverture de risques de remplacement en sécurité incendie proposé par la MRC de La Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE par cette résolution, ce conseil entérine le plan de mise en œuvre de remplacement qui lui est spécifique et s'engage à le respecter ;

ATTENDU QUE l'implantation d'une nouvelle borne sèche est nécessaire pour maximiser la sécurité de nos citoyens ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'implantation d'une nouvelle borne sèche qui sera située en bordure du Chemin Hinds, sur le lot 5 987 950 du cadastre du Québec appartenant à Richard Lévesque au 585, chemin Hinds.

QUE ce conseil mandate monsieur Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, pour effectuer des travaux d'arpentage pour établir la description technique en vue de l'enregistrement de cette servitude.

QUE ce conseil mandate madame Ève Bellefleur, notaire pour préparer la servitude relative à ce point d'eau.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'acte notarié donnant effet aux présentes pour et au nom de la municipalité.

2018-11-225

FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE - PÉRIODE DES FÊTES 2018-2019

ATTENDU QUE suivant l'article 5, paragraphe 2, du règlement no. 430-96 concernant la séquence de fermeture du bureau de la Municipalité durant la période des Fêtes ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE, compte tenu de la localisation de la Fête de Noël 2018 et du Jour de l'An 2019, les services administratifs de la municipalité seront fermés du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement et seront rouverts à compter du lundi 7 janvier 2019 à 9 h.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Dossier no 419389 : Demandeurs Fondation Séthy et Richard Marois sur une partie du lot 3 988 243 du cadastre du Québec. La CPTAQ autorise l'aliénation en faveur de la Fondation Séthy une superficie approximative de 39.99 hectares ce qui favorisera l'agrandissement de la réserve naturelle Claude-Tétrault.

Dossier no 421248 : Avis de conformité à monsieur David Dufresne pour l'émission du permis numéro 2018-75 pour le remplacement du bâtiment principal à des fins résidentielles, situé sur le lot 3 988 251-P du cadastre du Québec.

Dossier no 416180 de Monsieur Jacques Gagnon, lot 3 988 308-P du cadastre du Québec : le 1^{er} novembre 2017 la Commission, après pondération de l'ensemble des critères considère que cette demande devrait être autorisée partiellement seulement, soit sur une superficie de 3 000 mètres carrés. À la suite d'une rencontre publique tenue le 28 juin dernier, la Commission autorise la construction d'une seule résidence sur une superficie de 3 000 mètres carrés et refuse quant au reste de la superficie demandée.

INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal dépose son rapport écrit des travaux effectués du mois précédent.

2018-11-226

DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA SALLE DES LOISIRS - SAISON HIVER 2018-2019

Soumis au conseil : offres de service de monsieur Martin Béland

ATTENDU QUE le conseil a fait un appel d'offres pour le déneigement du stationnement de la salle des Loisirs pour l'hiver 2018-2019 ;

ATTENDU QUE le conseil a autorisé la directrice générale à demander des soumissions à trois entrepreneurs de la municipalité (résolution 2018-10-188) et qu'un seul entrepreneur a répondu à la demande ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de service de monsieur Martin Béland pour effectuer les travaux de déneigement du stationnement de la salle des loisirs située au 556, de la rue des Loisirs, avec fourniture (achat) et épandage des abrasifs par l'entrepreneur, pour la saison hiver 2018-2019 au prix forfaitaire annuel de 1 560.00\$ plus les taxes applicables.

QUE ces travaux se feront sous la supervision de l'inspecteur municipal en voirie.

QUE l'inspecteur municipal ainsi que le maire sont les représentants de la municipalité pouvant émettre les avis de réprimandes, si nécessaire, lors de l'exécution de ce contrat.

QUE les modalités de paiement seront faites de la façon suivante :

- Un premier (1^{er}) versement représentant 30% du contrat sera versé en décembre;
- Un deuxième (2^e) versement représentant 40% du contrat sera versé en février;
- Et un troisième (3^e) versement représentant 30% du contrat sera versé en mai, en guise de retenue pour pleine satisfaction de l'exécution du contrat.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le contrat à intervenir ainsi que tout autre document, si nécessaire, pour donner plein effet à la présente résolution.

2018-11-227

RUE DE L'ASARET – AUTORISATION POUR TRAVAUX DE RECHARGEMENT

ATTENDU QU'il sera favorable d'ajouter une couche de gravier sur la rue de l'Asaret avant l'hiver ;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DUMENT APPUYÉ par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'inspecteur municipal a effectué des travaux de rechargement sur la rue de l'Asaret pour un montant budgétaire d'environ 5 000\$.

2018-11-228

FIRME COMPTABLE FBL – MANDAT D'AUDIT DES DÉPENSES ADMISSIBLES À LA TECQ

Soumis au conseil : Offre de service de madame Diane Fortin, CPA auditrice, CA de FBL s.e.n.c.r.l. pour un mandat d'audit des dépenses admissibles à la TECQ.

ATTENDU QUE les travaux réalisés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sont terminés et que la programmation de travaux révisée a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

ATTENDU QUE la municipalité peut désormais compléter le processus de reddition de comptes finale tel qu'exigé au programme TECQ 2014-2018 ;

ATTENDU QUE cette reddition doit être vérifiée par un auditeur indépendant ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par Christian Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE ce conseil accepte l'offre de service de madame Diane Fortin, CPA auditrice, CA de FBL s.e.n.c.r.l. et mandate cette firme pour procéder à l'audit des dépenses admissibles à la TECQ 2014-2018.

QUE ce mandat sera réalisé pour un montant d'honoraires professionnels de 1 200\$.

2018-11-229

LOT 4 295 404 – ENGAGEMENT DE LA PROPRIÉTAIRE À CÉDER GRATUITEMENT L'ASSIETTE DE LA RUE

Soumis au conseil : Lettre de madame Isabelle Duranleau concernant les travaux sur le lot 4 295 404 du cadastre du Québec.

ATTENDU QUE madame Isabelle Duranleau a débuté un plan d'opération cadastrale sur les lots lui appartenant, pour des fins résidentielles ;

ATTENDU QUE madame Isabelle Duranleau dépose au conseil une lettre s'engageant à céder gratuitement à la municipalité la rue située sur le lot 4 295 404, tel que mentionné à l'article 21 du règlement de lotissement, une fois ladite rue terminée ;

ATTENDU QUE la construction de ladite rue est sous la surveillance de l'inspecteur municipal ;

ATTENDU QUE compte tenu de l'historique familial du lieu, madame Duranleau souhaite que cette rue porte le nom de « Le Clos des Boyer » ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE ce conseil accuse réception du dépôt de la lettre d'engagement de madame Isabelle Duranleau, datée du 3 octobre 2018.

QUE ce conseil acceptera la cession de ce chemin, située sur le lot 4 295 404 du cadastre du Québec lorsqu'il sera complètement terminé et qu'il répondra à la pleine satisfaction du conseil municipal.

2018-11-230

RUE DE L'ASARET – MANDAT À L'ARPENTEUR ET AU NOTAIRE POUR LA SERVITUDE RELATIVE À LA PROLONGATION DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE

ATTENDU QUE le conseil municipal a demandé à Hydro Québec la prolongation de la ligne électrique de type industriel et commercial sur une partie de la rue de l'Asaret le 9 mai 2017 par la résolution 2017-05-088 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté l'évaluation sommaire des coûts des travaux soumis par Hydro-Québec par la résolution 2018-01-013 ;

ATTENDU QUE par un courriel du 23 octobre 2018, Hydro Québec demande une servitude pour l'implantation de la ligne électrique dans la rue de l'Asaret ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité

QUE ce conseil mandate monsieur Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, pour effectuer des travaux d'arpentage pour établir la description technique en vue de l'enregistrement de la servitude pour l'installation de la ligne électrique d'Hydro-Québec sur une partie de la rue de l'Asaret.

QUE ce conseil mandate madame Sonia Lacasse, notaire de Lavallée, Lacasse et Poirier, pour préparer la servitude relative à l'implantation de la ligne électrique sur la rue de l'Asaret.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'acte notarié donnant effet aux présentes pour et au nom de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la séance peuvent poser des questions.

2018-11-231

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités, en conclusion la présente séance est levée à 20 h 30.

France Lagrandeur, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Secrétaire de l'assemblée

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».